

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Acquisition d'un terrain sis 4-6 bis avenue Jules Guesde – 15 avenue de la Gare

Séance du 17 décembre 2015

Convocation du 11 décembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Monique Pourcelot

Etaient excusés :

M. Thierry Legros,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2015

OBJET : Acquisition d'un terrain sis 4-6 bis avenue Jules Guesde – 15 avenue de la Gare

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1111-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu ses délibérations en date des 29 juin 2006 et 26 juin 2008 relatives au secteur de projet des Quatre-Chemins,

Vu ses délibérations du 28 juin 2012 et du 17 décembre 2015 prenant acte du bilan de la concertation préalable à l'aménagement urbain du secteur des Quatre-Chemins et approuvant les orientations d'aménagement du secteur des Quatre-Chemins,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 12 février 2015 et modifié les 24 juin 2015 et 17 décembre 2015,

Vu l'avis de France Domaines du 19 juin 2015,

Vu le courrier de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) reçu le 9 novembre 2015,

Considérant l'offre de l'EPF 92 de vendre le terrain situés 4 à 6 bis avenue Jules Guesde - 15 avenue de la Gare, cadastré A n° 32-33-138-145-181, qui constitue le lot n°5 du secteur de projet des Quatre-Chemins, au prix de 3 200 000 € HT, payable dans un délai de 18 mois à compter de la vente,

Considérant que ce prix est compatible avec l'équilibre économique d'une opération de résidence pour étudiants et d'appartements thérapeutiques conventionnée en logement social,

Considérant l'intérêt pour la Ville de se porter acquéreur de ce terrain au prix proposé par l'EPF 92, en vue de les revendre à Hauts-de-Seine Habitat dans le cadre d'un bail à construction pour la réalisation d'une résidence étudiante et la construction d'appartements thérapeutiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition par voie amiable de la propriété 4 à 6 bis avenue Jules Guesde – 15 avenue de la Gare, cadastrée section A n° 32-33-138-145-181 d'une superficie de 1 377 m² appartenant à l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine, représenté par M. Philippe GRAND, au prix de 3 200 000 € hors taxe, hors droit et hors charge (HT/HD/HC).

DECIDE le versement de 5 % du prix total à la signature de l'acte et du versement du solde dans un délai maximal de 18 mois à compter de la signature.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

